

Hennebont, le 20 mai 2020

Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil Municipal

Convocation adressée par voie électronique
Et par voie postale

N/Réf : DGS/2020.05

Dossier suivi par : Philippe SARRET, DGS

☎ 02 97 85 16 11

✉ contact@mairie-hennebont.fr

Objet : convocation au conseil municipal

Séance ordinaire

P.J.

Pouvoirs, bordereaux

Cher(e) Collègue,

En application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et conformément aux articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre part à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

jeudi 28 mai 2020 à 18 H 30
au Complexe Sportif Colette BESSON à Kerihouais

Lors de cette séance, il sera procédé à l'installation du nouveau Conseil Municipal issu du scrutin du 15 mars 2020.

En raison de la pandémie, dans le cadre du respect des règles barrières, il conviendra de vous munir d'un **masque** et d'un **crayon**.

Un plan de salle vous sera communiqué la semaine prochaine par email.

Le nécessaire au lavage des mains (point d'eau, savon, essuie-main) sera accessible dans les sanitaires. Du gel sera également à votre disposition.

Cette séance de Conseil Municipal se tiendra en présence du public, quoiqu'en nombre limité. (20 personnes autorisées, y compris la presse)

Hennebont, le 20 mai 2020

Pour information, le lieu de la séance n'est pas équipé de wifi permettant une connexion. Aussi, de manière exceptionnelle, chaque participant disposera d'un dossier papier remis en séance.

Dès le Conseil Municipal installé, et placé sous la présidence de Madame Marie-Françoise CÉREZ doyenne d'âge, il s'agira de délibérer successivement sur les points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Election du Maire,
- 2) Fixation du nombre d'Adjoints au Maire,
- 3) Election des Adjoints au scrutin de liste,
- 4) Délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,
- 5) Lecture de la charte de l' élu local.

Vous trouverez les documents correspondants ci-joints.

En raison de l'état d'urgence, chaque conseiller peut exceptionnellement disposer de deux pouvoirs.

Je vous remercie par avance de votre participation,

Et je vous prie d'agr er, Cher(e) Coll g e, l'expression de mes cordiales salutations.



Le Maire,

Andr  HARTEREAU